

Le budget : *quésaco* ?

Le **budget de l'État** est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de l'État pour une année civile. Il est constitué d'un ensemble des comptes qui décrivent toutes les ressources et toutes les charges de l'État et des ministères.

Le budget de l'État est fixé par les lois de finances qui font l'objet d'un vote du Parlement :

- la **loi de finances initiale** (LFI) qui prévoit et autorise l'ensemble des ressources et des charges de l'État.
- les **lois de finances rectificatives** (LFR) ou "**collectifs budgétaires**" modifient en cours d'année les dispositions de la LFI ;
- la **loi de règlement** qui arrête le montant définitif des recettes et des dépenses du budget, ainsi que le résultat budgétaire (déficit ou excédent).

Le projet de loi de finances, qui émane du gouvernement, doit être déposé à l'assemblée nationale au plus tard le premier mardi d'octobre et le parlement dispose de 70 jours maximum pour l'examen du projet.

Les **dépenses publiques** sont l'ensemble des dépenses réalisées par les administrations publiques. , ensemble composé de :

- Administration Publique Centrale -APUC (l'État) dont les ODAC, Organismes Divers d'Administration Centrale (opérateurs, Universités, Pôle emploi, Ademe,...)

- Administrations Publiques Locales -APUL (administration territoriale et organismes locaux,...)

- Administration de Sécurité Sociale - ASSO (Hôpitaux, régimes sociaux, retraites, chômage,...) ;

On peut distinguer les dépenses de **fonctionnement** des services publics, les dépenses d'**équipement** ou d'**investissement**, les dépenses d'**intervention** dans les domaines social, économique et international, sans oublier le paiement des **intérêts sur la dette publique**.

Leur financement est assuré par les recettes publiques (impôts, taxes et cotisations sociales) et par le déficit public.

(source MEF : site forum de la performance).

Répartition 2012	APUC (État et opérateurs)	APUL	ASSO	Total DP 2012
Par secteur	370 Mds€ soit 32,5 %	240 Mds€ soit 20,8 %	537 Mds€ soit 46,7 %	1151 Mds€ soit un ratio de DP sur PIB d'environ 55 %
Par nature sur le total de la DP	Prestations sociales	Rémunérations	Fonctionnement	Investissement
2012	55,9 %	23,2 %	10,8 %	5,6 %
Évolution de la dépense publique (DP) totale en 1959 P/R à la DP de 2012				
	de 32 % à 45 %		de 42 % à 34 %	de 8% à 6%

NB : Ne pas oublier qu'il y a des transferts de budget vers d'autres surtout de celui de l'État vers les APUL (dont la DGF par exemple) et ASSO.

Les recettes publiques recouvrent les prélèvements obligatoires : les impôts directs (sur le revenu...), indirects (taxes dont la TVA..) et droits divers affectés au budget général de l'État , les impôts affectés aux collectivités locales ;les cotisations sociales et certaines recettes publiques qui ne constituent pas des prélèvements obligatoires: recettes d'emprunt -contribution volontaire de particuliers- ou encore les recettes engendrées par les établissements publics industriels et commerciaux (SNCF par exemple).

Le déficit public les administrations publiques connaissent un déficit public lorsque les dépenses publiques pour une année sont supérieures aux recettes publiques ; le solde des finances publiques est alors négatif. Le déficit public augmente la dette publique.

Le déficit budgétaire En comptabilité nationale, s'utilise lorsque le budget de l'État est en déficit : les recettes de l'État (hors emprunt) sont inférieures à ses dépenses (hors remboursement d'emprunt) d'où un *solde budgétaire* négatif. Le déficit budgétaire peut se traduire par de nouveaux emprunts contractés par l'État au cours de l'année, en sus de ceux destinés à amortir les emprunts antérieurs arrivés à échéance. Ces emprunts viennent alimenter la dette de l'État,

Concrètement, les budgets publics sont très souvent déficitaires, dans la majorité des pays. Pour équilibrer les comptes, le déficit peut être compensé : par l'emprunt (dont les intérêts à payer représentent le coût) ; par des excédents budgétaires ; par des hausses d'impôts, ou par des baisses d'impôts, qui peuvent éventuellement augmenter les rentrées fiscales ; par une émission monétaire (« planche à billets », méthode impossible dans les États de l'Union européenne qui ont confié la gestion de la monnaie à la Banque Centrale Européenne indépendante) ; par une réduction des dépenses publiques ; par le solde commercial.

La dépense publique n'est pas une dépense mais d'abord une socialisation et un investissement.

Les médias et les politiques ne cessent de répéter qu'un des problèmes de la France serait son niveau de dépenses publiques. Pire, ils pourraient laisser à penser qu'au vu du ratio des DP sur le PIB (autour de 55 % en moyenne), il ne resterait plus que 45 % pour la dépense privée. Or ce ratio ne signifie pas cela car ce sont des chiffres de natures différentes. La DP n'est pas une part du PIB. **Ce ratio indique d'abord le degré de socialisation et de mutualisation des dépenses dans une société.**

Un budget 2017 de fin de législature ...et de campagne électorale...

Introduction

C'est le dernier budget du quinquennat de François HOLLANDE.

Ce budget est annoncé comme celui qui doit traduire le respect par la France de ses engagements internationaux et notamment ceux pris dans le cadre du TSCG dont la règle fixant le déficit budgétaire à 3 % maximum du PIB.

Contre vent et marée, Michel Sapin, revendique le « *principe de responsabilité* » et maintient l'objectif de ramener le déficit public de la France à 2,7 % du produit intérieur brut (PIB) en 2017 respectant ainsi les critères de convergence définis par le traité de Maastricht.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement poursuit la limitation des dépenses publiques (mais le plan d'économies de 50 milliards sur 2015-2017 ne sera pas atteint) et augmente les recettes.

Ce scénario est mis en doute

- la prévision du gouvernement d'un taux de croissance à 1,5% est qualifiée d'optimiste par Le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) alors que la FMI situe ce taux entre 1 % et 1,3 %,
- les économies prévues (sur l'Unedic, sur l'Objectif national des dépenses d'assurance-maladie – Ondam-, sur l'évolution des dépenses de l'État et des collectivités territoriales) sont jugées « *irréalistes* » par le HCFP,
- les prévisions de recettes sont également sujettes à caution pour le HCFP qui pointe également l'artifice qui consiste à financer une partie des dépenses supplémentaires prévues en 2017 sur le budget 2018, par le recours au crédit d'impôts dans le cadre du CICE.

Calendrier

L'adoption définitive de projet est intervenue le mardi 20 décembre 2016 (et le 5 décembre 2016 pour le PLFSS).

Le PLF 2017 en chiffre

Le budget de l'État pour 2017 s'établirait à 381,7 Md€ de dépenses pour 307 Md€ de recettes, avec, en tenant compte des comptes spéciaux (5,4 Md€) un solde général de – 69,3Md€, soit un déficit public à hauteur de 2,7 % du PIB.

Les orientations budgétaires s'inscrivent dans le cadre du plan d'économies de 50 Md€ sur 3 ans (de 2015 à 2017) qui ne sera pas atteint. La dernière tranche de 18,7 Md€ d'économies, annoncée initialement pour 2017, sera cependant moins importante (autour de 10 Md€) du fait de dépenses supplémentaires dans certains ministères et d'une baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales moins importante que prévu.

Le PLFSS 2017 en chiffre

Les recettes s'élèveront à 487,1 Md€ pour 487,4 Md€ de dépenses, pour 2017, hors fonds de solidarité vieillesse. L'annonce de la résorption du déficit du régime général est due aux mesures régressives de ses dernières années et aux 4,1 Md€ d'économies supplémentaires sur le budget de la sécurité sociale en 2017.

Les dépenses

381,7 Md€ de dépenses nettes soit une hausse 4,7 Md€ par rapport à 2016 car ce budget est présenté aussi comme devant répondre à de nouvelles priorités et doit traduire dans les faits les nombreuses annonces de ces derniers mois en faveur des ménages, des secteurs d'activités et des entreprises, des collectivités territoriales... C'est donc un budget qui s'inscrit également dans le contexte électoral des élections présidentielles et législatives de 2017.

L'État devrait donc dépenser 7,4 Md€ net de plus en 2017 qu'en 2016, car il s'agit de prendre en charge :

- des nouvelles priorités : la sécurité, l'emploi, l'éducation et la jeunesse ;

*La sécurité : 2 Md€ en 2017 serviront à renforcer les moyens de la défense (+ 533 millions), de la police (+ 863 millions pour l'intérieur), de la gendarmerie nationale et de la justice (+ 295 millions),

*L'emploi : 2 Md€ en faveur de l'Emploi (prime à l'embauche et formation des chômeurs),

*L'éducation et la jeunesse : hausse des moyens de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur de l'ordre de 3 Md€ en 2017.

- des baisses d'impôts, des exonérations fiscales...

*la baisse de l'impôt sur les revenus de 1 Md€ (la mesure doit bénéficier à environ 5 millions de foyers, et prendra la forme d'une réduction d'impôt de 20 % sous condition de revenu),

*l'élargissement du taux réduit à 15% de l'imposition des sociétés à plus d'entreprises. À partir du 1er janvier 2019, ce taux réduit concernera toutes les entreprises réalisant moins de 50 millions d'euros de chiffres d'affaires.

*l'harmonisation à terme (2021) de la déductibilité de la TVA sur l'essence et le diesel, de mesures d'aides aux agriculteurs...

*l'exonération d'impôts sur le revenu des primes reçues par les sportifs de l'équipe de France médaillée aux Jeux olympiques et paralympiques de Rio ainsi que les indemnités des quelque 10 000 militaires mobilisés dans le cadre de l'opération Sentinelle (2 amendements de député-e-s)

*l'exonération de CSG votée par les députés pour les retraités ayant des revenus modestes,

- des renoncements d'annulation de crédits, de nouvelles dépenses....

*en raison des recapitalisations annoncées des entreprises publiques du secteur énergétique,

*1 Md€ supplémentaire pour la politique de la ville annoncé par le chef de l'État le 27 octobre (faisant passer la dotation globale de 5 à 6 Md€),

*L'augmentation du budget de l'aide au développement de 270 millions d'euros, il s'élève ainsi à 3,647 Md€,

* les annonces portant sur le budget des organismes de recherche (134 Md€).

- des mesures catégorielles

*la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires (autour de 2 Mds€ en année pleine), ...

Concernant le budget de l'État

Moins 3 Md€ pour les missions de l'État (hors plan de lutte antiterroriste et loi de programmation militaire)

En matière d'emplois dans la Fonction publique d'État, le solde sera positif de 13 847 emplois. Dans l'éducation et l'enseignement supérieur, 12 712 postes sont créés, dans la police et la gendarmerie 2 286, à la justice 2 100. Les ministères perdants des emplois sont de façon récurrente l'économie et les finances avec moins de 1 540 emplois, l'environnement avec moins de 500 emplois.

Concernant les collectivités territoriales

Une baisse de dotation de 2,8 Mds€ et non de 4 Mds€ comme c'était prévu :

- en raison d'une baisse des dotations pour le bloc communal réduites de 1 Md€, d'une majoration de 70 millions d'euros de la dotation globale de fonctionnement en faveur des communautés d'agglomération,

- en raison de difficultés pour les CT dont les départements concernant le paiement du RSA par ex,

- en raison, pour les régions, de demandes de recettes supplémentaires à hauteur de 600 M€ pour faire face à de nouvelles dépenses liées à la réforme territoriale de 2015. La loi de finances 2017 devrait mettre en place, à titre transitoire, un fonds pour soutenir leur action économique en fonction des dépenses engagées mais « dans la limite de 450 M€ ». Ces baisses de dotations ont des incidences négatives sur les capacités d'investissements des collectivités territoriales ainsi que sur l'emploi public.

Les recettes

312,4 Md€ de recettes, y compris les + 5,4 Md€ de solde des comptes spéciaux

Au final, l'État devait trouver 14 milliards d'euros pour financer les mesures nouvelles annoncées ces derniers mois qui seraient répartis entre

*+1,5 Md€ de contributions de la « sphère sociale » (réduction de niches sociales, hausse de l'imposition du tabac à rouler et imposition des distributeurs de tabac, produit en hausse de la lutte contre la fraude, économies sur la gestion des caisses, et « moindres dépenses » prévues sur certaines réformes comme celles du capital décès ou de l'allocation congé parental),

*augmentation de la redevance télévision de 1€ (augmentation automatique liée à l'inflation)

*hausse du taux de la taxe sur les transactions financières qui devrait rapporter 540 millions d'euros à lui seul,

*un amendement des députés revient sur les avantages sociaux et fiscaux accordés, depuis la loi Macron de 2015, aux attributions d'actions gratuites par les entreprises à certains de leurs cadres,

*+ 1,3 Md€ de recettes supplémentaires (l'accélération du paiement de l'impôt sur les sociétés pour les plus grandes entreprises rapportera à elle seule 530 millions d'euros).

S'y ajoutent des mesures sur les produits d'épargne, concernant la taxe sur les surfaces commerciales ou la taxe sur les véhicules de société ainsi que sur le plafonnement de l'impôt de solidarité sur la fortune.

*+ 1,2 Md€ issus des mesures de régulation du programme d'investissements d'avenir.

Le budget 2017 compte également sur des rentrées supplémentaires grâce, notamment, aux recettes engendrées par la lutte contre la fraude fiscale. Le gouvernement pense pouvoir réviser à la baisse de 1 Md€ l'évolution des dépenses locales en 2017.

*+5 Md€ de marge libérés grâce à la réorientation du pacte de responsabilité – substituant aux baisses d'impôts prévues une hausse du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) qui s'imputera budgétairement en 2018 et non en 2017

Selon le bilan dressé par l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), publié lundi 5 septembre 2016, sur l'ensemble du quinquennat, les entreprises auront bénéficié de 20,6 Md€ d'allègements de leurs prélèvements, tandis que les ménages auront vu les leurs augmenter de 35 Md€.

Toutes les mesures cumulées d'aide aux entreprises (exonérations de cotisations sociales, CICE...) représentent 40 Md€ qui grèvent le budget de l'État alors que le nombre de demandeurs d'emploi aura augmenté sur le quinquennat.

Comme l'atteste la cour des comptes dans son rapport sur les finances des collectivités locales, la fiscalité locale a progressé significativement ces dernières années, particulièrement en 2015 (+4,9%), touchant les ménages et les entreprises, avec de fortes disparités entre niveaux de collectivités, voire entre CT de même niveau.

Fonction publique d'État : budget 2017 = + 13 887 emplois

En matière d'emplois dans la Fonction publique d'État, le solde sera positif de 13 847 emplois. Dans l'éducation et l'enseignement supérieur, 12 712 postes sont créés, dans la police et la gendarmerie 2 286, à la justice 2 100. Les ministères perdants sont de façon récurrente l'économie et les finances avec moins de 1 540 emplois, l'environnement avec moins de 500 emplois.

	2016	2017	Bilan 2013-2017	Bilan 2008-2017
Fonction publique	+14 433*	+13 887	+ 23 611	-122 499
Éducation nationale	+8 561	+11 662	+ 47 229	-16 693

- Retrouvez en fin de note le détail des évolutions d'emplois dans la fonction publique, dans l'Éducation nationale, depuis 2008

**Le nombre de créations « fonction publique 2016 » inclut les emplois de la loi militaire et ceux du plan de lutte antiterrorisme, décidés postérieurement au PLF 2016, d'où un nombre différent de celui donné dans nos tableaux de l'an dernier.*

➤ Inflation prévue pour 2017 : 0,8% (2016 : estimation 0,1%; la prévision en octobre 2015 était de 1 % pour 2016)

➤ Valeur du point d'indice fonction publique : 55,8969 € depuis le 1er juillet 2016 et 56,2323€ au 1^{er} janvier 2017 (soit une augmentation de deux fois 0,6%). Il était gelé à 55,5635€ depuis 2010.

Fonction publique territoriale...(voir en fin de note : bilan du quinquennat)

Détail par missions

Dans l'Éducation

Budget de la mission enseignement scolaire (hors enseignement agricole)

- 68,639 milliards d'€ soit + 4,4% par rapport à 2016 ce qui correspond à une réelle augmentation (3,6%) en euros constants si on s'en tient aux prévisions de l'inflation.
- Poids des pensions : 29,16% des crédits, 32,64% dans le public (stabilité)
- Évolution du budget hors pensions : 3,69% en euros courants, 2,9 % en euros constants
- Créations d'emplois : 11 662

4 311 emplois d'enseignants titulaires dans le programme premier degré public

4 400 emplois d'enseignants titulaires et 150 emplois d'administratifs dans le programme second degré public

250 emplois de CPE, 100 emplois de personnels de santé ou sociaux dans le programme vie de l'élève

1351 emplois d'accompagnants pour les élèves en situation de handicap au programme vie de l'élève

1000 emplois dans le programme « enseignement privé » (premier et second degrés)

Les crédits de la mission « enseignement scolaire » - l'enseignement public premier et second degré, l'enseignement privé, et l'enseignement technique agricole (ministère de l'agriculture)

Évolution entre 2016 et 2017 des crédits par programme- poids des pensions

PLF 2017: total des crédits par programme et poids des pensions				
	Total 2017	Poids des pensions	Crédits hors pensions 2017	Evo 2016 -2017 hors pensions
Premier degré public	21 525 495 628	36,68%	13 629 661 777	7,31%
Second degré public	32 440 986 190	33,77%	21 349 047 003	3,71%
Vie de l'élève	5 042 990 917	10,94%	4 491 043 814	3,71%
Soutien	2 195 654 384	20,00%	1 756 326 327	0,00%
Total enseignement public	61 205 127 119	32,64%	41 226 078 921	3,8%
Privé	7 434 320 977	0,5%	7 394 726 399	3,11%
Total Ministère Éducation nationale	68 639 448 096	29,16%	48 620 805 320	3,69%
Agricole	1 419 602 432	15,98%	1 192 692 527	2,21%

Le budget Éducation nationale (hors enseignement agricole) affiche un total de 68,639 milliards soit près de 3 milliards de plus qu'au PLF 2016 et une augmentation de 4,44% en euros courants¹ ce qui correspond à une augmentation de près de 3,6 % en euros constants.

Toutes les évolutions doivent être regardées en ayant en tête que les programmes premier et second degré publics sont composés à plus de 99% de dépenses de personnels...

Premier degré

Le programme premier degré public augmente cette année de manière significative traduisant là les

¹ Les euros courants sont les euros tels qu'ils sont indiqués à une période donnée, ils sont dits en valeur nominale. Les euros constants sont les euros en valeur réelle c'est-à-dire corrigés de la hausse des prix. On distingue ainsi les évolutions en euros courants (sans correction de l'effet de l'inflation) des évolutions en euros constants (avec correction de l'effet de l'inflation). Dans le premier cas il s'agit d'une évolution en valeur et dans le second d'une évolution en volume.

créations de postes ainsi que les avancées en matière de revalorisation et d'indemnitaire (ISAE). Les programmes second degré public et vie de l'élève, augmentent eux aussi mais moins fortement, pour les mêmes raisons, l'indemnitaire en moins. Par ailleurs, le fonds de soutien aux activités périscolaires pour les communes, dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, est toujours imputé au programme « vie de l'élève » et passe de 318,6 M€ en 2016 à 372,8€.

Le poids des pensions n'évoluant pas entre 2016 et 2017, la hausse significative des crédits hors pensions entre 2016 et 2017 a les mêmes explications que celle des crédits donnée ci-dessus.

Dans le premier degré, il y aura 4 311 moyens supplémentaires d'enseignant-e-s dans les écoles pour la rentrée 2017. Ils seront prioritairement utilisés à la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, au dispositif « *plus de maîtres que de classes* », aux réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), à l'éducation prioritaire, au rééquilibrage territorial, à l'accompagnement des conventions ruralité et au remplacement.

Au total, à la rentrée 2017, il y aura un peu plus de 10 000 postes créés dans le premier degré public sur les 14 000 postes prévus pour le premier degré (public + privé). Il manquera donc 3 000 postes à la fin du quinquennat.

Second degré

Concernant les moyens d'enseignants (4 400 emplois de titulaires) prévus pour la rentrée 2017 pour le second degré, « [ils] *seront consacrés à la poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle grille issue de la réforme du collège, à l'adaptation de la carte des formations et à la couverture des besoins liés à l'évolution de la démographie scolaire* ».

Le ministère n'a pas vraiment détaillé plus la répartition de ces emplois, même si la ministre a évoqué le chiffre de 2 000 emplois pour les collèges, mais comme l'an dernier c'est en gestion dans les académies que se feront les répartitions.

Il faut noter que c'est la première année depuis 2012 que le nombre d'emplois créés n'est constitué que d'emplois de titulaires : ils se traduiront donc par autant de postes à temps pleins devant les élèves...si les recrutements le permettent. Or aucune mesure n'a été prise pour rendre le métier plus attractif et permettre aux jeunes de faire des études dans de bonnes conditions.

Sont prévus 250 emplois supplémentaires de CPE titulaires, là aussi pour la première fois depuis 2012.

Les crédits prévus pour les AED sont prévus à la baisse à hauteur de l'équivalent de 500 ETP sur l'année ...et là, cette situation est « oubliée » dans le fameux bilan !

Sans l'écrire, ni le dire ouvertement, le ministère compte sans doute sur les 10 000 volontaires du service civique qu'il entend recruter, pour pallier les insuffisances du système.

Emplois administratifs , santé, sociaux ...

150 créations d'emplois à ce plf, soit 450 sur le quinquennat.

Personnels médicaux-sociaux

Début octobre 16, le projet de loi de finances, dans le tableau du schéma d'emplois, indiquait 200 emplois de personnels médicaux-sociaux. Or le plf voté en novembre dernier prouve encore une fois qu'il ne faut pas s'attendre à de bonnes nouvelles puisque de 200 nous passons à 150 emplois de personnels de santé ou sociaux dans le programme vie de l'élève. Nous constatons que depuis 2014, le nombre de créations stagne: 150 créations dont 50 en personnels administratifs en 2014; en 2015, 100 créations; idem en 2016 et en 2017 il est annoncé 150. Le SNICS-FSU déplore que l'ouverture de nouveaux établissements scolaires se fasse sans personnels médico-sociaux avec comme conséquences des redéploiements de postes et une surcharge de travail pour les personnels concernés.

...

Enseignement agricole

Le PLF 2017, s'il devait se mettre en place en l'état multiplie des annonces de création de postes, d'abondement budgétaire. Le SNETAP-FSU fait part de son analyse amenant à relativiser, à mettre en perspective ces annonces et finalement à en limiter la portée à un moment où les attentes légitimes des personnels demeurent.

Des créations d'emplois, oui... mais...

Au regard des engagements pris en début de mandature : 1000 postes pour l'EA sur 5 ans pour ses composantes publiques et privées, **on peut acter que le rythme des créations d'emplois a été respecté ... mais toujours au détriment de ministères non prioritaires et des autres services du MAAF** et sur la base d'un volume sous-évalué en regard de la poussée démographique des années 2000 – avec les rejets

conséquents d'élèves que l'on connaît depuis plus de 2 ans maintenant et qui tendent à s'accroître... – et son corollaire dans la mise en place des dédoublements réglementaires (pour ne prendre que cet exemple ...)

À y regarder de plus près, le Ministre annonce 1095 postes au sortir de ces 5 années d'exercice, mais en réalité il globalise à 822 ETP d'enseignants (et non les 1000 annoncés), auquel il agrège quelques dizaines de postes d'ATLS (mais si peu...), des crédits d'AE et d'AVSI (en augmentation mais toujours très en deçà des besoins) et les quelques maigres créations d'emplois dont a bénéficié l'Enseignement Supérieur Agricole. Le tout restant, nous tenons à le redire car les faits sont têtus, largement en deçà des besoins et cela quel que soit le secteur considéré. La revendication du SNETAP-FSU d'une priorité pleine et entière à l'Enseignement Agricole Public, en lui attribuant l'ensemble des postes créés, aurait bien été seule à même de remettre pleinement notre système à niveau, ça n'a pas été le cas. Dont acte !

Des crédits en Assistants d'Éducation confortés, oui... mais...

Le PLF confirme une nouvelle réduction de l'écart entre nombre d'AE et compensation salariale pour nos établissements, avec 1,5 million de crédits budgétés en plus, mais de l'aveu même du Cabinet du Ministre, « non le 100% de couverture ne sera toujours pas atteint », avec les incidences qui s'ensuivent pour les services vie scolaire ou les ressources propres de nos EPL.

Si l'on revient sur ce combat au long cours mené par le seul SNETAP-FSU, on retiendra avec cet exercice budgétaire 3 années sur 4 qui auront concouru à réduire cet écart de traitement entre Éducation Nationale et Enseignement Agricole, sans toutefois que la conviction ministérielle sur ce dossier n'ait permis le règlement complet de cette situation. Enfin, force est de rappeler par ailleurs que, **sur fond d'augmentation du nombre d'élèves accueillis dans nos lycées, les dotations en AE restent à la peine** dans nombre de nos lycées.

Une relance de la déprécarisation, oui... mais...

500 postes, tous services du MAAF confondus, seront alloués à la déprécarisation pour 2017, mais, rappelons-le, après une année blanche en 2016 pour l'enseignement agricole et surtout sans aucune perspective pour les CFA-CFPPA condamnés à une précarité renouvelée et permanente. En effet, l'affectation en lycée des reçus concours déprécarisation recrée inévitablement de la précarité dans les centres de formation.

Cette situation fait de notre ministère l'un de ceux où la précarité touche le plus d'agents, l'Enseignement Supérieur Agricole restant lui aussi clairement à la marge. Le SNETAP-FSU ne se résigne pas, lui, à cet état de fait. Ainsi, à l'occasion d'une journée d'action de notre fédération, la FSU, contre la précarité dans la Fonction Publique, nous porterons une nouvelle fois auprès du Ministre, le 13 octobre prochain, la voix des précaires de l'enseignement et notre exigence d'un vrai plan de déprécarisation ne laissant aucun agent au bord de la route...

Des mesures catégorielles, oui... mais...

Dans ce budget on relèvera quelques mesures catégorielles d'ajustement en lien avec la mise en œuvre de l'accord PPCR (<http://www.snetap-fsu.fr/Mesures-ca...>), mais :

- malgré plusieurs relances de la FSU, **rien pour un plan de requalification des agents de catégorie C en B plus ambitieux notamment pour les adjoint-es administratif-ves ;**

- et rien à ce jour, pour « donner du grain à moudre » au niveau de l'amélioration des statuts enseignants en dépit des affichages gouvernementaux... Ainsi, dans ses nouvelles hypothèses, la DGER **n'envisage aucune mesure à même d'améliorer véritablement les conditions de travail des enseignant-es** (ex. aucune proposition en terme de suppression de la majoration pour enseignement à faible effectif). Le SNETAP-FSU invite donc les personnels à signer massivement la pétition « Pour de véritables améliorations Monsieur le Ministre » - <https://www.snetap-fsu.fr/PETITION-...> - et n'hésitera pas à appeler à la grève si aucun signe n'est envoyé à la profession !

Enseignement supérieur et recherche : Le trompe l'œil des 850 millions d'euros supplémentaires

L'annonce pour le budget 2017 d'une augmentation de 850 M€ du budget de la MIRE (mission interministérielle recherche et enseignement supérieur) ,si elle doit permettre pour la première fois depuis 6 ans de financer le dégel du point d'indice et pour la première fois depuis 30 ans de financer la revalorisation des carrières dans le cadre du protocole « parcours carrière et rémunération" (PPCR) ne permettra pas d'éviter une nouvelle dégradation des conditions d'études et de travail dans l'enseignement supérieur, dans les laboratoires et les organismes de recherche. Nous sommes loin des 3,5 Md€ d'augmentation attendus.

Alors que les établissements accueillent 40 000 étudiants supplémentaires depuis cette rentrée, les 100 millions d'euros affectés aux établissements, même abondés des 60 millions d'euros des « 1000

autorisations de création d'emplois nouveaux», permettront de consacrer 4000€ par nouvel étudiant, soit à peine 40% du coût réel moyen actuel d'un étudiant (**). La dépense moyenne par étudiant à l'université a baissé de 1,8% entre 2014 et 2015, tandis **que celle en CPGE a augmenté dans le même temps de 0,3%**.

Pour évaluer le geste ministériel à sa juste mesure, il faut mettre en regard les 160 millions d'euros censés compenser la hausse du nombre d'étudiants avec les 220 millions d'euros de hausses de dépenses non financées, par exemple les factures énergétiques et la rénovation des bâtiments

En 2015, dernière année pour laquelle nous avons des données complètes, sur les 1000 autorisations de création d'emplois prévues, 459 seulement étaient théoriquement affectés aux universités, 32 aux écoles d'ingénieurs, 10 aux IEP (instituts d'études politiques) et le solde pour la politique de site (Comue). Sur ces 1000 emplois, 367 seulement ont donné lieu à un recrutement par concours. Au total, le solde a même été négatif pour les enseignants-chercheurs [-205] car beaucoup d'établissements ont été contraints de "geler" des emplois en ne remplaçant pas les départs en retraite ou les collègues ayant bénéficié d'une mutation. Il en sera probablement de même en 2017 Les fonds et postes supplémentaires prévus dans le PLF 2017 ne permettront donc pas de maintenir au même niveau les conditions d'accueil et d'encadrement des nouveaux étudiants.

Contributions aux augmentations :	PLF2017	Totaux partiels	Non financé
Engagement programme de recherche internationaux	+136 000 000€		
Moyens des opérateurs de recherche	+72 000 000€		
Budget de l'ANR	+49 000 000€		
Moyens d'intervention du ministère	+23 000 000€		
Sous-TOTAL recherche		+281 000 000€	
de la hausse du point d'indice des grilles PPCR	+117 200 000€		
CAS pension des titularisations Sauvadet	+10 000 000€	+186 600 000€	
du coût de l'énergie (Action 14 du P150)			+130 000 000€
du GVT			+70 000 000€
du nb d'étudiants (40000)	+100 000 000€		
des 1000 postes	+58 900 000€		
gels des frais d'inscription			+5 000 000€
compensation de l'exonération des droits d'inscription des boursiers,	13 000 000€	+171 900 000€	
moyens d'intervention du ministère CPER	+35 000 000€	=393,5M€	/
		436M€	
Réseau des œuvres	+58 000 000€	+93 000 000€	
Total	850 000 000€	745 000 000€	205 000 000€

Intérieur

- Ministère de la justice

Budget de 6,892 milliards d'euros (hors charges de pension), soit une augmentation de + 9 % (520 millions d'euros), la plus forte hausse du quinquennat.

2100 créations d'emplois (83 226 emplois au sein du Ministère).

- Administration Pénitentiaire

Dont 3,636 milliards d'euros (+ 5 %) pour l'administration pénitentiaire

1255 créations d'emplois (1246 dans le PLF 2015), essentiellement pour les personnels de surveillance (863 créations), et 182 créations dans les Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (CPIP, DPIP, ASS etc).

21,3 millions d'€ en mesures catégorielles (intégrant la mise en œuvre du PPCR, et la revalorisation du régime indemnitaire de la plupart des corps, laquelle a fait suite à plusieurs mouvement sociaux entre l'été 2015 et l'été 2016).

1,81 milliards d'€ en autorisation d'engagement pour le lancement d'une extension très substantielle du parc immobilier pénitentiaire (construction de 16 000 places de prison sur plusieurs années).

Le budget 2017 traduit un virage avec recentrage clair et net sur une approche statique de la sécurité et sur la construction massive de places de prison.

Budget du sport

Ce budget, (hors jeunesse, service civique, éducation populaire), se voit créditer de 261 Millions d'euros (230 Ms en 2016) soit plus 13 % mais toujours autour de 0,07 % du budget. Il faudra voir avec les bleus budgétaires et les autorisations de paiements ce que recouvre cette augmentation qui intervient après des années de baisses. Mais on est loin des besoins.

Culture

+ 5% à la culture et on avait perdu 3% soit un solde de + 2%.

Sur l'emploi : on est sorti de la RGP avec plus de 1000 postes supprimés et à la culture, un tiers des effectifs sont contractuels (CDI etc... au Louvre ..) et on annonce 150 suppressions de postes ainsi que la suppression de fonctions supports pour sauver des fonctions d'expertise...On a à se préoccuper de la nature de l'emploi et être attentif à la notion de plafonds d'emplois et des migrations de services nationaux (faits par des fonctionnaires) vers des agences et vers des structures privées.

Sur les moyens en + : 90 millions d'euros fléchés vers le spectacle vivant (l'accord signé n'offre que des garanties limitées dans le temps) et vers l'appui à l'éducation artistique et culturelle.

Note PLF Bilan du quinquennat

Les orientations budgétaires du quinquennat montrent quelques tendances fortes :

- un transfert de fiscalité des entreprises vers les ménages : d'un côté, l'allègement des prélèvements sur les entreprises à hauteur de 20,6Mds€ (sans que cela se traduise par des créations significatives d'emplois) et de l'autre l'augmentation des prélèvements pour les ménages de +35Mds€,
- un ralentissement de l'évolution de la dépense publique avec une économie de l'ordre de 70Mds€,
- une réduction du déficit public reposant, en grande partie, sur les efforts de la Sécurité sociale et des collectivités territoriales.

Les entreprises sont ainsi les grandes gagnantes de ce quinquennat. Toutes les mesures cumulées d'aide aux entreprises (exonérations de cotisations sociales, CICE...) représentent 101Mds€ de 2014 à 2017 qui grèvent le budget de l'État alors que le nombre de demandeurs d'emploi aura augmenté sur le quinquennat.

Concernant les finances locales, la baisse de dotation restera le marqueur du quinquennat. La DGF a diminué de 25,6 %, passant de 41,5 Mds€ en 2013 à 30,86 Mds€ en 2017, conduisant les CT à actionner le levier fiscal. Comme l'atteste la cour des comptes dans son rapport sur les finances des collectivités locales, la fiscalité locale a progressé significativement ces dernières années, particulièrement en 2015 (+4,9%), touchant les ménages et les entreprises, avec de fortes disparités entre niveaux de collectivités, voire entre CT de même niveau. L'investissement des CT a connu une chute de 17 % entre 2013 et 2015.

Concernant la progressivité de l'impôt sur le revenu, la part des foyers imposables est passée de 52,29 % en 2013 à 45,6 % en 2015. La réhabilitation de l'IR, pilier de notre système fiscal, et le consentement à l'impôt, ne peuvent s'inscrire que dans le cadre d'une profonde réforme fiscale ayant pour objectif de ne pas faire payer davantage aux plus modestes et de mieux répartir l'ensemble de la charge fiscale...

Des promesses de campagne n'ont pas été mises en œuvre ou très partiellement : c'est le cas notamment du rétablissement du barème de l'ISF, de la taxation à 75 % des hauts revenus, du plafonnement des niches fiscales, de l'alignement de la fiscalité du capital sur celle du travail, de l'abrogation de la TVA « sociale », du retour à l'équilibre des finances publiques en 2017...

Solde général Budget État (source PLF 2017 et comparaison PLF 2012)

Dépenses nettes	PLF 2012	Projet PLF 2017 (format courant)	Écart volume et %	Recettes nettes	PLF 2012	Projet PLF 2017	Écart volume et %
Montants Milliards (Mds)	370,7	381,7	+ 11Mds et + 3 %	Montant	282,5	307	+ 24,5 Mds + 8,6 %
Avec une inflation totale sur ces six exercices de 4,3 %. Soit des dépenses qui évoluent moins que l'inflation. Un écart négatif au total de 1,3 %							
Déficit public	87,1 Mds	69,3 Mds		PIB courant	2087	2287	

Structures et évolution des recettes du Budget État (source PLF 2017 -2012)

Structures des recettes (euro courant)	2012	Prévision 2017 Inflation 0,8 % et 1,5 % croissance.	Évolution volume	Évolution %	Part en % du volume sur 307 Mds de recettes 2017
TVA	133,4	149,4	+ 16 Mds	+ 12 %	48,6 %
Impôts sur les sociétés	40,8 Mds	29,4 Mds	- 11 Mds	- 28 %	9,5 %
Impôt sur le revenu	59,5 Mds	73,4 Mds	+ 13,9 Mds	+ 22,8 %	23,9 %

Le budget de l'aide au développement a en effet été augmenté de 270 millions d'euros, et s'élève ainsi à 3,647 milliards d'euros. C'est 160 millions d'euros de plus qu'en 2012. De quoi sauver la face pour le gouvernement de gauche, qui avait jusqu'alors sacrifié ce budget de 21% depuis le début du mandat, s'alarmait l'ONG One ces derniers jours. L'aide française au développement était passée de 0,46% du revenu national brut en 2011 à 0,37% en 2015.

Sur l'ensemble de la législature, hors les créations décidées à partir de 2015 pour la sécurité des Français, les effectifs de l'État seront en baisse de plus de 5 000 emplois, compte tenu des suppressions de postes dans les ministères non prioritaires et en dépit d'une légère augmentation des effectifs en 2017.

Évolution des effectifs 2012-2017 en ETP (budget général et budgets annexes)							
2012	2013	2014	2015	LFI 2016	PLF 2017	TOTAL	
Évolution des effectifs	4 118	-7 172	-2 584	6 934	14 331	13 795	29 422
Évolution des effectifs (hors PLAT et actualisation de la LPM)	4 118	-7 172	-2 584	-1 074	-1 202	2 632	-5 282

plan de lutte anti-terrorisme (PLAT)
loi de programmation militaire (LPM)

Les évolutions d'emplois dans la fonction publique, dans l'Éducation nationale, depuis 2008

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Bilan
Fonction publique	-22 900	-30 600	-33 750	-31 638	-27 222	-1 287	-2 144	-1 278	14 433	13 887	-122 499
Éducation nationale	-11 200	-13 500	-16 000	-16 000	-7 222	8 781	8 804	9 421	8 561	11 662	-16 693

5) Où en est-on des 54 000 ?

La loi d'orientation prévoit la création de 54 000 postes dont 14 000 dans le premier degré, 7 000 dans le second degré, 26 000 stagiaires premier et second degrés (à mi-temps sur le terrain créant ainsi également 13 000 moyens d'enseignement), 1 000 formateurs-trices dans les Espe et 6 000 autres postes (AVS, CPE, administratifs, médico-sociaux ...).

Concernant les enseignants, une partie de ces emplois étant destinés à financer la formation, les 45 000 emplois prévus sur le quinquennat (pour les premier et second degrés publics) se traduisent en fait par 33 600 postes supplémentaires à implanter sur le terrain.

Bilan des créations par rapport aux objectifs des 54 000 /60 000

	LFR 2012	LF 2013	LF 2014	PLF 2015	PLF 2016	PLF 2017	Total 2012-2017	Delta 54000 60000
1er degré public	1 000	3 344	4 842	4 211	4 411	4 311	22 119	
2d degré public	1 500	4 112	2 521	3 749	3 200	4 550	19 632	
Vie élève	1 600	449	668	460	450	1 801	5 428	
Enseignement privé	226	876	773	1 001	500	1 000	4 376	
Total ministère Éducation	4 326	8 781	8 804	9 421	8 561	11 662	51 555	2 445
Enseignement agricole	50	200	150	140	140	180	860	140
Total mission éducation	4 376	8 981	8 954	9 561	8 701	11 842	52 415	2 585
Enseignement supérieur		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	5 000	0
Total Éducation		9 981	9 954	10 561	9 701	12 842	57 415	2 585

rq1 : correction des emplois au privé par LFR 2012 faite sur info de la DAF (novembre 2015) : 226 au lieu de 423

rq2 : le ministère de l'éducation inclut dans ses bilans la création de 2 150 emplois d'AED rentrée 2016, ce que ne fait pas Bercy. D'une part les emplois d'AED ne sont pas des emplois budgétaires, d'autre part les bleus budgétaires font apparaître qu'il n'y a aucune création d'AED au budget 2016 mais un transfert vers les établissements REP...

rq3 : les régularisations faites post PLF ne sont pas indiquées dans les tableaux de Bercy et peuvent expliquer certains écarts avec les chiffres donnés par le MEN. En LFI 2013, il faudrait ajouter 295 ETP au titre des surnombres dans le premier degré, constatés postérieurement à la publication de la loi.

rq4 : le ministère ne donne pas les mêmes nombres dans l'enseignement agricole par année mais parvient aux 1 000 promis dans la programmation.

1^{er} degré : Pour le 1er degré, nous n'aurons pas retrouvé le niveau de 2007 alors que montée démographique importante avec pb de remplacements, arrêt de la formation et question de l'attractivité du métier

État des lieux des créations de postes dans le primaire depuis la rentrée 2012

Rentrée	Stagiaires	Titulaires	Moyens d'enseignement créés
2012	0	1000	1 000
2013	4 569	0	3 046*
2014	4 042	800	2 355
2015	3 400	811	2 511
2016	1 000	3 411	3 911
2017	0	4 311	4 311
Total	13 011	10 333	17 134

* en 2013 les stagiaires étaient rémunérés à mi-temps et exerçaient à tiers-temps en classe

Premier degré : évolution des emplois

Programme 140 Premier degré			
	Stag	Tit	Total 140
2012	0	1000	1000
2013	4569	295	3341*
2014	4042	800	2060
2015	3400	811	2511
2016	1000	3411	3911
2017	0	4311	4311
Total	13011	10333	17134

*exercice à tiers temps en classe

Au total, à la rentrée 2017, il y aura un peu plus de 10 000 postes créés dans le public sur les 14 000 prévus pour le premier degré, public et privé. De son côté le premier degré privé bénéficiera de 820 créations de postes de titulaires depuis la rentrée 2013.

Il manquera donc 3 000 postes sur les 14 000 créations annoncées dans le premier degré.

Rentrée 2012 : créations de 1 000 postes supplémentaires avec le recrutement de 1 000 listes complémentaires affectés à temps plein sur le terrain.

Rentrée 2013 : recrutement de 9 138 enseignants qui représentent 4 569 postes de stagiaires (rémunérés à 50% et affectés à tiers temps en classe, soit 3 046 moyens d'enseignants dans les écoles créés)

Rentrée 2014 : création de 4 042 postes de stagiaires (au total 8 949 stagiaires recrutés, rémunérés à plein temps et en exercice à mi-temps sur terrain) et de 800 postes de titulaires. Au total cela fait 2 355 moyens d'enseignement supplémentaires.

Rentrée 2015 : création de 3 400 postes de stagiaires (au total 12 011 stagiaires recrutés, rémunérés à plein temps et en exercice à mi-temps sur terrain) et 811 postes de titulaires. Au total cela fait 2 511 moyens d'enseignement supplémentaires.

Rentrée 2016 : création de 1 000 postes de stagiaires (au total 13 011 stagiaires recrutés, rémunérés à plein temps et en exercice à mi-temps sur terrain) et 3 411 postes de titulaires. Au total cela fait 3 911 moyens d'enseignement supplémentaires.

Rentrée 2017 : création de 4 311 postes de titulaires qui font 4 311 moyens d'enseignement supplémentaires.

Dans le second degré ?

À la rentrée 2017, 4 400 postes seront créés dans le second degré public. Au total, 13 255 postes de stagiaires et 7 859 postes de titulaires auront été créés depuis la rentrée 2012.

Second degré : évolution des emplois

Évolution du schéma d'emplois dans les programmes second degré et vie de l'élève										
	Programme 230 Vie de l'élève					Programme 141 Second degré				Total 141+230
	CPE st	CPE	AVSI AESH	Soc santé	Total 230	Stag	Tit	Adm	Total 141	
2012	100	0	1 500	0	1 600	0	1 500	0	1 500	3 100
2013	49	0	350	50	449	3 679	333	100	4 112	4 561
2014	168	0	350	150	668	4 854	-2 333	0	2 521	3 189
2015	10	0	350	100	460	2 199	1 450	100	3 749	4 209
2016	0	0	350	100	450	591	2 509	100	3 200	3 650
2017	0	250	1 351	200	1 551	0	4 400	150	4 550	6 101
Total	327	250	4 251	600	5 428	11 323	7 859	450	19 632	25 060
En 2014, sur les 150 personnels annoncés "sociaux-santé", il y a eu en fait 50 personnels administratifs										

Le ministère a beaucoup communiqué autour de l'engagement de F. Hollande de créer 60 000 emplois dans l'éducation : 60 000 emplois budgétaires sont effectivement prévus sur le papier, à l'unité près (en intégrant opportunément 2150 emplois d'AED sur 2016 jusqu'alors jamais comptabilisés), faisant l'impasse sur la réalité du terrain.

Après les 80 000 suppressions du quinquennat précédent et alors que la démographie est en hausse constante depuis 5 ans dans le second degré, ces moyens s'avèrent très insuffisants pour prendre en charge correctement les élèves et étudiants des collèges et des lycées.

À titre d'exemple, la part des classes de lycées du public comptant de 35 à 39 élèves est passée entre 2012 et 2015, 25% à 41%, la moyenne du nombre d'élèves par classe passant de 28,3 à 30.

De plus, un nombre important des postes créés n'ont pas été implantés dans les académies du fait de la crise du recrutement particulièrement vive dans certaines disciplines (43 % des postes au concours non pourvus en allemand, 54 % en lettres classiques, 26,5 % en maths par exemple).

Dans le privé ?

Dans l'enseignement privé, premier et second degré, 2 979 postes de stagiaires auront été créés depuis 2012, 729 postes de titulaires dans le second degré et 820 dans le premier degré.

Dans le supérieur

Entre le PLF et projet de loi et règlement, pour le SUP, perte entre 2009 et 2015 de 25 000 postes contrairement aux créations de 5000 postes annoncés et perte de 1500 postes sur le quinquennat

Tendances : évolution des crédits de l'enseignement solaire depuis 2007

	Crédits en M€ courants	Inflation	Indice	Crédits en M€ constants
2007	45 073,86	1,5	100,00	50 164,41
2008	44 063,34	2,8	102,80	47 704,05
2009	43 755,90	0,1	102,90	47 323,89
2010	44 189,28	1,5	104,45	47 086,31
2011	44 435,50	2,1	106,64	46 374,80
2012	44 406,62	2	108,77	45 435,94
2013	44 570,32	0,9	109,75	45 196,67
2014	45 103,10	0,5	110,30	45 509,39
2015	46 269,44	0	110,30	46 686,24
2016	46 823,34	0,1	110,41	47 197,92
2017	48 868,97	0,8	111,29	48 868,97

